

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE
A/C.5/34/65
29 novembre 1979
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-quatrième session
CINQUIEME COMMISSION
Points 98 et 35 de l'ordre du jour

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1980-1981

APPLICATION DE LA DECLARATION SUR LA DENUCLEARISATION DE L'AFRIQUE

Incidences financières du projet de résolution publié
sous la cote A/C.1/34/L.39/Rev.1

Etat présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153
du règlement intérieur de l'Assemblée générale

1. A sa 43^{ème} séance, tenue le 26 novembre 1979, la Première Commission a adopté le projet de résolution publié sous la cote A/C.1/34/L.39/Rev.1. Le Secrétaire de la Commission a donné lecture d'un état des incidences financières de ce projet.
2. Aux termes du projet de résolution publié sous la cote A/C.1/34/L.39/Rev.1, l'Assemblée générale, entre autres, prierait "le Secrétaire général d'établir, avec le concours de spécialistes compétents, un rapport d'ensemble sur le plan et la capacité d'action de l'Afrique du Sud dans le domaine nucléaire, et de présenter ce rapport à l'Assemblée générale à sa trente-cinquième session".
3. Pour établir ce rapport, il faudrait tenir en 1980 deux réunions de six experts, avec la participation éventuelle de spécialistes de l'Agence internationale de l'énergie atomique. On prévoit que chacune de ces réunions durerait deux semaines.
4. Pour coordonner les travaux des experts, le Centre pour le désarmement (Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité) aurait besoin des services d'un consultant, au niveau D-1, pendant deux mois au total.
5. Les services de conférence nécessaires seraient les suivants : interprétation en trois langues (anglais, français et russe), traduction de documents établis pendant la session (30 pages) et de documents établis avant la session (30 pages) en quatre langues (anglais, espagnol, français et russe) et de documents établis après la session (60 pages) en six langues.

6. Au cas où le projet de résolution publié sous la cote A/C.1/34/L.39/Rev.1 serait adopté, les dépenses supplémentaires s'établiraient comme suit, compte tenu des hypothèses ci-dessus :

	<u>Réunion de mars 1980</u>	<u>Réunion de juillet 1980</u>	<u>Total</u>
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
A. Services de conférence			
I. Interprétation	17 700	17 700	35 400
II. Traduction			
- Documentation à établir avant la session (30 pages)	-	6 700	6 700
- Documentation à établir pendant la session (30 pages)	6 700	-	6 700
- Documentation à établir après la session (60 pages, six langues)		24 400	24 400
III. Reproduction et distribution	<u>400</u>	<u>1 600</u>	<u>2 000</u>
Total de la partie A	24 800	50 400	75 200
B. Frais de voyage et indemnité journalière de subsistance pour six experts			25 600
C. Honoraires du consultant			<u>10 400</u>
Total			111 200

7. Les montants estimatifs des crédits nécessaires pour les services de conférence (75 200 dollars) indiqués ci-dessus ont été calculés sur la base du coût intégral, aux taux actuels. Vers la fin de la présente session de l'Assemblée générale, lors de l'examen du plan définitif des conférences pour 1980, il sera indiqué dans l'état récapitulatif des dépenses au titre des services de conférence qui sera alors présenté, dans quelle mesure les dépenses indiquées dans le présent document pour les services de conférence pourront être couvertes à l'aide des ressources existantes. Par conséquent, si l'Assemblée générale adopte le projet de résolution publié sous la cote A/C.1/34/L.39/Rev.1, des crédits supplémentaires seraient nécessaires au titre du chapitre 2 B, pour les frais de voyage et de subsistance (25 600 dollars) et pour les services de consultants (10 400 dollars), soit au total 36 000 dollars.